

Les Cahiers des dix



Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve

Lucien Campeau, s.j.

Number 41, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016227ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016227ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Campeau, L. (1976). Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. *Les Cahiers des dix*, (41), 157–174. <https://doi.org/10.7202/1016227ar>

Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve *

Par LUCIEN CAMPEAU, s. J.

L'occasion qui m'est donnée de vous parler de Maisonneuve m'est spécialement agréable. Sous la protection de ce grand homme, ma famille a commencé sa carrière en ce pays. Etienne Campeau, né à Brive-la-Gaillarde en Limousin, se trouve déjà au pays en 1662. Jeanne Lemoyne, femme de Jacques Leber, lui loue une terre en 1663, année de son mariage. Il est soldat de la 9^e escouade de la milice de la Sainte-Famille formée par Maisonneuve et ce dernier lui accorde aux Argoulets, le 2 mai 1665, une terre avec droit de commune. J'ai donc une raison familiale d'honorer le fondateur que nous célébrons en ce troisième centenaire de sa mort. Je voudrais examiner sa carrière sous les principaux angles que me paraît imposer la période montréalaise de sa vie. Aussi diviserai-je cet exposé sous les titres suivants : 1° Le Croisé, 2° Le Fondateur, 3° Le Gouverneur, 4° La Démission.

1° LE CROISÉ

Fils aîné de Louis de Chomedey, sieur de Chavane et autres lieux, et de Marie de Thomelin, dont le manoir s'élevait à Neuville-sur-Vanne, en Champagne, Paul de Chomedey fut envoyé à l'armée dès l'âge de treize ans, comme il convenait à un jeune noble, surtout à un héritier. Sa formation militaire, bien attestée, ne nous a pas été racontée. Mais les témoins ultérieurs soulignent sa fidélité chrétienne. Comme pour La Dauversière, Olier et Jeanne Mance, l'année 1639 est un tournant dans sa vie. Il se produit alors une sorte d'illumination spirituelle qui le décide à se mettre au service de Dieu, sans rompre avec sa profession. Chez un avocat de ses amis, il a lu une *Relation* du P. Le Jeune qui parlait du P. Charles Lalemant. Celui-ci se trou-

* Causerie prononcée le 13 septembre 1976 sous les auspices de la Société Historique de Montréal, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Maisonneuve.

vant à Paris procureur des missions de Nouvelle-France, Maisonneuve lui offre son épée pour la défense des missionnaires canadiens. Le procureur n'a pas alors d'emploi pour lui, mais Jérôme Le Royer étant venu demander un commandant pour l'expédition de Montréal alors en préparation, Lalemant lui conseille de rencontrer le jeune militaire. Sur-le-champ, l'accord se fit. Maisonneuve serait le chef de l'établissement projeté, sans appointements. Dès lors, il s'affaire à La Rochelle aux préparatifs de départ avec Le Royer.

Les seigneurs de Montréal, Le Royer et Chevrier de Fancamp, n'ont pas naturellement le droit de citadelle, réservé au seigneur dominant, les Cent-Associés. Mais la compagnie leur a accordé le droit d'organiser la défense contre les Indiens et de se fortifier contre eux. Maisonneuve, avant tout chef militaire de Montréal, n'aura jamais d'autre commission que celle des seigneurs de Montréal. La puissance militaire est une prérogative royale, concédée certes aux Cent-Associés, mais sous réserve d'une investiture royale au commandant en chef. Le gouverneur de Québec, jusqu'à 1669, sera le seul à détenir une commission royale de cette sorte en Nouvelle-France. Ce sera la source de plusieurs difficultés entre Québec et Montréal, durant la même période, et en particulier de l'incident du 25 janvier 1642 à Saint-Michel, l'artillerie ayant tonné ce jour-là sous la seule autorité de Maisonneuve. Louis XIII devra intervenir en 1643, pour confirmer à Montréal le droit des armes et l'étendre à l'établissement de fortifications et à l'usage de l'artillerie pour les besoins du poste. Cela ne guérissait pas, toutefois, l'ambiguïté fondamentale résultant du fait que Maisonneuve ne possédait pas de commission royale. Mais il n'était pas non plus formellement un lieutenant du gouverneur de Québec, seul commandant commissionné en Nouvelle-France. Maisonneuve aura maille à partir avec D'Argenson, D'Avagour et Mésy à ce propos, cherchant à soutenir l'indépendance de sa charge militaire en vertu du privilège des seigneurs de Montréal, mais incapable de montrer aucune commission royale, justification régulière de telles prétentions.

Etablissant le poste de Montréal au moment précis où les Agniers, armés tout récemment de fusils par les marchands hollandais, renouelaient leur guerre atavique contre les Algonquins du Saint-Laurent,

Maisonneuve voit tout de suite magnifié l'espect militaire de sa mission. C'est pourquoi Montmagny, lieutenant du Roi, le suit à Montréal avec la troupe et y demeure tout le temps de la construction de la palissade. Le dessein missionnaire de Montréal impose à Maisonneuve un rôle de défenseur, non seulement du personnel français occupé à développer l'établissement, mais aussi des réductions indigènes qu'on espère assembler autour du fort. La peur des Iroquois empêchera ces réductions de se former. Mais le commandant, instruit par une première embuscade iroquoise en juin 1643, établira la tactique qui sera désormais la sienne. Le génie militaire des Iroquois ne saura jamais s'adapter à l'art du siège et il demeure impuissant devant les fortifications françaises. Même une maison bâtie de troncs d'arbres et percée de meurtrières peut leur résister efficacement. Maisonneuve tiendra ses hommes en alerte à l'intérieur des murs. Il organisera leur travail à l'extérieur en groupes armés, constamment surveillés par des sentinelles. Pas de régiment battant la campagne en ordre classique. Mais lors des sorties nécessaires, chaque soldat se logera derrière un arbre épiant l'ennemi, caché de même façon. La prudence de Maisonneuve scandalise d'abord ses hommes, tentés de la prendre pour lâcheté. Le commandant leur démontre qu'elle est sagesse, en 1644, en sortant avec eux à la recherche de l'ennemi. La résistance essuyée oblige les soldats à fuir vers le fort et leur chef les protège de son corps dans leur retraite, venant à un cheveu d'y perdre la vie. Les colons élèvent leurs maisons hors du fort, à partir de 1648 et surtout après 1653; Maisonneuve veille à ce qu'elles soient construites solidement et groupées deux à deux, de manière à se couvrir mutuellement, grâce aux meurtrières pratiquées dans les murs. Il fait élever des redoutes, ici et là dans les champs défrichés, en confiant la responsabilité aux habitants voisins. Il multiplie les points de défense. En 1650-1653, une escouade garde l'hôtel-Dieu comme un poste avancé. Après 1657, deux autres points forts sont érigés aux extrémités de terres défrichées: Sainte-Marie à l'est, Saint-Gabriel à l'ouest. Presque désarmés par ces précautions, les Iroquois raillent les Français, qui ne combattent le plus souvent qu'emmurés, alors qu'eux-mêmes parcourent librement les vastes forêts, sans crainte d'être interceptés. Les Français sont trop lâches pour faire de même, se vantent-ils.

C'est dans ce climat qu'il faut comprendre l'aventure de Dollard des Ormeaux. Les Montréalais, dont tous les hommes maniaient très bien les armes, s'éloignaient peu des abris fortifiés, mais ils excellaient aussi à la guerre d'embuscade grâce à leur bravoure, à leur constance et à leur discipline supérieures. Le projet de Dollard, approuvé par Maisonneuve, est la première tentative française de la petite guerre, cette course à l'ennemi à l'instar d'un gibier que pratiquaient les indigènes depuis toujours. Dollard joua de malchance, car il tomba en fait sur des forces réunies vingt fois supérieures aux siennes. Mais le courage de sa résistance frappa l'esprit des Iroquois et arrêta net l'invasion générale qu'ils projetaient en 1660.

Maisonneuve offrant ses services à La Dauversière veut mettre son épée au service de Dieu. C'est pourquoi je l'ai appelé croisé. Toute sa vie, il est demeuré constant dans cette volonté. C'est ce qui l'engage à organiser les forces militaires de Ville-Marie en confrérie religieuse. Le personnel de Ville-Marie étant doublé en 1653, le commandant créa une escouade de 63 hommes, en l'honneur des 63 années de vie de la Vierge, pour la patrouille des champs et des bois et pour le coup à faire en cas d'attaque. Chacun avait son jour de garde, se confessant et communiant le matin et se disposant à mourir. Ces pratiques étaient encore observées en 1662, quand Soeur Morin entra à l'hôtel-Dieu. Le 27 janvier 1663, la milice montréalaise fut réorganisée, sous le titre de la Sainte-Famille, que le P. Chaumonot, Mme d'Ailleboust et Mgr de Laval avaient mis en vogue les années précédentes. Elle se compose alors de 139 hommes, partagés en 20 escouades sous la conduite d'un caporal élu. Les exercices de piété des soldats ne manquèrent pas de continuer, aussi longtemps que le gouvernement de Maisonneuve. Et dans ce climat, la préparation religieuse que Dollard et ses compagnons donnent à leur expédition de 1660 n'a rien que de naturel et de coutumier.

Maisonneuve ne fut pas le seul soldat de Dieu à Ville-Marie. En fait, il forme autour de lui un état-major de jeunes nobles animés du même esprit chevaleresque. Le premier qu'on doit nommer est Lambert Closse, toujours sur la brèche pour la gloire de Dieu. Il y eut aussi Louis d'Ailleboust, vivant comme un religieux avec sa femme et sa belle-soeur. Dans les dernières années du gouvernement de Mai-

sonneuve, celui-ci est entouré d'une équipe de jeunes gentilshommes auxquels il inspire la vertu et le courage : Charles-Joseph d'Ailleboust de Musseaux, Claude Robutel de Saint-André, Adam Dollard des Ormeaux, Pierre Picoté de Bélestre, Louis Artus de Saily, sans oublier le vétéran Zacharie Dupuy de Verdun, attiré à Montréal par le climat religieux de la colonie. Car si le dessein missionnaire originel, celui de grouper les Algonquins du voisinage autour du fort de Ville-Marie, avait dû être ajourné dès avant 1650, Maisonneuve n'avait jamais renoncé à créer à Montréal une communauté chrétienne qui fût un témoignage vivant pour les autochtones.

2° LE FONDATEUR

L'idée maîtresse, l'inspiration première de Montréal fut celle de Jérôme Le Royer de La Dauversière. A lui revient le choix de l'île de Montréal, l'idée d'y créer un poste missionnaire conçu selon un plan général que le P. Paul Le Jeune avait déjà esquissé dans les *Relations* publiées jusqu'en 1639 : fixer les nomades algonquins à l'abri d'un établissement français, leur enseigner la culture du sol en même temps que les éléments de la foi, les habituer à la vie civile et à la vertu tout à la fois. Le Royer ne semble pas avoir songé à la formation d'une colonie française, mais seulement à entretenir un personnel de soutien pour l'entreprise missionnaire. Et c'est encore la spiritualité de La Dauversière qu'on reconnaît dans cette participation laïque à l'effort évangélique et dans cette consécration des premières heures au culte de Jésus, Marie et Joseph.

Maisonneuve, choisi pour conduire l'entreprise, en est le maître d'oeuvre, plus encore l'architecte, ayant à adapter l'idée au terrain et aux circonstances, à la modifier même en regard des obstacles invincibles, et en toute hypothèse à en conserver l'inspiration essentielle.

Avec l'accord de Montmagny, sans doute, et d'après une ancienne indication de Champlain, il choisit le site sur le tertre en pointe au confluent d'un bras de la rivière Saint-Pierre et du fleuve. Dans les eaux calmées, après les rapides, c'est le lieu le plus apte à la défense et aussi le plus accessible aux chaloupes, à l'abri de l'îlot Normandin. La palissade du fort entourera un grand parallélogramme, encore aujourd'hui dessiné au nord par la rue de Callières et au sud par la ligne

arrière des emplacements longeant le côté sud de la rue du Port. La rive du fleuve courait dans la rue de la Commune et celle de la rivière Saint-Pierre dans l'axe de la Place d'Youville. La façade du fort regardait vers le nord et un chemin de sortie, une fois la porte franchie, la longeait en direction de l'ouest pour franchir un pont sur pilotis enjambant la rivière Saint-Pierre. Ce chemin, première rue de Montréal, porte aujourd'hui le nom de Callières et le pont, aussi le premier, sera la borne première du cadastre de Montréal. Le premier cimetière occupera le triangle laissé sur la pointe, en face du fort. En arrière de ce dernier, une coulée marécageuse, où sont les écuries d'Youville, courait de la rivière au fleuve et rendait difficile l'accès de la muraille. Maisonneuve réserva aussi aux seigneurs tout l'espace entre la rivière et le fleuve, du fort à la pointe Saint-Charles, et c'est là qu'il fit ouvrir les premiers champs défrichés.

Toute la population de Montréal a vécu dans le quadrilatère du fort jusqu'en 1653. Jeanne Mance en sortit en 1645 pour habiter à l'hôtel-Dieu, mais c'était prématuré. Elle dut y rentrer en 1650 pour trois autres années. De 1641 à 1643, il n'y a que deux familles, les Primot et les Godé. Le couple d'Ailleboust, sans enfants, s'ajoute en 1643. Malgré l'interdiction contenue dans la concession des Cent-Associés, des habitants de Québec émigrent à Montréal: Pierre de Puisieux et ses serviteurs, le couple Damien, nouvellement marié, madame de la Peltrie et Charlotte Barré, sa servante. Un couple sans enfants, les Bourguignon, les suit à quelque intervalle, puis la famille de Pierre Gadois, ancien habitant. Le sexe féminin était représenté par sept personnes venues de France au début. Sept autres vinrent de Québec avant 1647, mais trois repartirent. Madame d'Ailleboust et sa soeur complétaient le nombre, treize. Tout le reste, environ cinquante, était formé d'hommes seuls, la plupart célibataires, au service de la Société de Montréal. Il n'y avait pas de filles à marier. Les premiers garçons à vouloir s'établir durent aller chercher des femmes à Québec et à Trois-Rivières. La population demeura stationnaire, les six premières années, alors que Québec et Trois-Rivières augmentaient rapidement. La première naissance est de 1648. La principale raison de ce retard semble avoir été qu'on ne cherchait pas tant à faire une colonie française qu'à attirer les Indiens.

A la fin de 1647, à part les constructions faites dans le fort et les défrichements sur le domaine, Maisonneuve n'avait encore rien fait pour l'organisation du territoire. Certes, il avait donné 200 arpents à Jeanne Mance pour l'hôtel-Dieu, qu'il avait construit d'urgence en 1645. Mais cela même indique qu'il n'avait alors aucun plan arrêté, car le terrain de l'hôtel-Dieu empêchait tout développement organisé. Le gouverneur avait aussi permis à Jamet Bourguignon, ancien habitant de Québec, d'occuper six arpents de front sur la rivière Saint-Pierre, vis-à-vis du lieu où s'élèvera l'hôpital général, la profondeur arrêtant au ruisseau Saint-Martin. Il lui en enlèvera une partie lorsqu'il organisera la distribution des terres. Maisonneuve passa deux années en France, de 1645 à 1647. Pendant ce temps, la démonstration se trouvant déjà faite que la peur des Iroquois empêchait pour le moment l'établissement de réductions indigènes, il semble avoir convaincu la Société de Montréal de distribuer des terres aux Français qui avaient terminé leur engagement et qui en demandaient pour s'établir. C'est en effet ce qu'il fit après son retour, dès le mois de janvier 1648. Il établit le cadastre. Le point de départ fut le milieu du pont sur pilotis enjambant la rivière saint-Pierre. A vingt-trois perches plus haut que ce point, il planta sur le bord de la rivière Saint-Pierre deux pieux sur pilotis qui donnèrent le rumb de vent des futures propriétés: sud-est-quart-d'est et nord-ouest-quart-d'ouest. C'est encore aujourd'hui l'orientation des rues du vieux Montréal en allant vers la montagne. Le premier bénéficiaire d'une terre fut Pierre Gadois, ancien habitant de Québec émigré à Montréal. La ligne formée par les deux pieux fit un côté de sa terre. Le front fut de deux arpents en remontant la rivière Saint-Pierre, mais à un arpent de la rive, et la profondeur fut de vingt arpents: en superficie quarante arpents. Des terres semblables sont concédées au même temps en amont de Gadois à Augustin Hébert, Jamet Bourguignon, Léonard Lucaut, Simon Richeomme. Ce premier espace concédé s'étend aujourd'hui de la rue Saint-Pierre, ou environ, jusqu'à McGill.

Maisonneuve a ainsi établi les principes du cadastre rural de Montréal en janvier 1648. Il s'y trouve deux éléments principaux: une commune, qui sera concédée formellement en 1651, d'un arpent de large, courant depuis le confluent du ruisseau Saint-Martin avec la rivière Saint-Pierre vers l'aval de cette rivière et du fleuve; des ter-

res ayant front sur la commune et orientées sud-est-quart-d'est et nord-ouest-quart-d'ouest. La frontière de la commune donnera plus tard naissance à la rue Saint-Paul, qui la suivra dans toute sa longueur, jusqu'à l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours. L'orientation donnée alors aux terres n'est plus celle donnée au terrain de l'hôtel-Dieu et qui subsiste aujourd'hui seulement pour la rue Saint-Sulpice, originellement chemin du deuxième cimetière, tracé le long de la propriété de l'hôtel-Dieu. En 1648, Maisonneuve n'avait pas encore fixé le site de la ville. Les premières habitations s'élevaient alors à un arpent de la rivière Saint-Pierre, en amont du fort, vis-à-vis des défrichements du domaine des seigneurs.

Après quelques années difficiles et précaires, où l'existence de Ville-Marie fut sérieusement mise en question, Maisonneuve emmena en 1653 une centaine d'hommes et rajusta le plan de Montréal. Cette fois, le territoire de la ville se trouva déterminé. Il devait s'étendre de la rue Saint-Nicolas, en haut, à la rue Saint-Hubert, en bas, compris entre la Commune, sur le fleuve, et le ruisseau Saint-Martin, coulant aujourd'hui sous la rue Craig. Pour ce faire, il fallut enlever au front de quelques terres concédées avant 1654 en amont, celles de Jean Desroches, Urbain Tessier et Jacques Archambault notamment. Jeanne Mance a remis ses 200 arpents entre les mains de Maisonneuve, n'en conservant que 8 ou 9 arpents comme emplacement de l'hôtel-Dieu. Ainsi, la ville récupère la partie de la commune cédée d'abord à Jeanne Mance et un large espace pour des emplacements. Les concessionnaires des terres autour de la ville recevront d'ordinaire un arpent dans l'enceinte urbaine pour s'y bâtir.

Durant son terme de gouverneur, Maisonneuve, en plus des emplacements qui ne remplirent pas l'enceinte urbaine, concéda un rang entier de terres depuis le fief Saint-Joseph, vers la rue Canning, jusqu'au fief Sainte-Marie, rue d'Iberville. Il y en eut même un deuxième rang commencé, en arrière de la ville. Quelques-unes se trouvaient à la pointe Saint-Charles et, en 1665, il en concédait aux Argoulets, c'est-à-dire au commencement de Verdun. De 1654 à 1659, sans doute grâce aux Sulpiciens qui dominaient alors la Société de Montréal, la politique de colonisation fut d'une générosité jamais connue à Québec et à Trois-Rivières. Maisonneuve proposa à ceux qui désiraient s'é-

tablir de leur remettre leur contrat d'engagement de cinq ans et de leur donner des terres, s'ils voulaient se fixer. Cela signifiait qu'on leur abandonnait les avances déjà faites. En outre, le gouverneur leur promettait un don en argent pour aider à leur établissement, sous condition de le remettre s'ils venaient à quitter l'île. Il y eut ainsi distribution de sommes importantes, 400, 500 et 600 l., non seulement aux nouveaux colons, mais aussi aux anciens. Si l'on songe que ces montants couvraient facilement la construction d'une maison et l'achat d'instruments et de bétail, on ne s'étonne pas que Faillon puisse dénombrer cinquante et un bénéficiaires en 1654 et 1655, ce qui représentait un total d'environ 25,000 l. Louis XIV lui-même ne gratifia les soldats du régiment de Carignan que du cinquième ou du dixième de ces sommes. Les terres furent de trente arpents, plus un arpent ou un demi-arpent de ville. A la même époque, les régions de Québec et de Trois-Rivières se développaient assez vite, grâce à un afflux régulier d'engagés et de filles à marier. De 1653 à 1663, le nombre des ménages était passé de 142 à 367 à Québec et de 35 à 67 à Trois-Rivières, colonie décimée par la guerre. Jusqu'à 1653, l'accroissement de Montréal avait marqué le pas, après le premier effort. De quelque 65 personnes en 1642, il atteignait à peine la centaine à la fin de 1652; mais on en comptera 600 en 1663. Le nombre des ménages avait monté de 22 à 98 dans le même temps. Le nombre des terres avait passé de 15 à plus de 75. Notez bien que le peuplement français du Saint-Laurent ne se fait pas par déportations massives organisées de l'ancien continent, mais par appels d'engagés, en proportion des capacités et des besoins de la colonie elle-même. L'intégration et l'acclimatation des arrivants gagnaient en profondeur ce que la croissance perdait en rapidité.

Fondateur, Maisonneuve mit encore en oeuvre quelques structures de la petite colonie. Lieutenant des seigneurs de Montréal, il avait la justice et la police parmi ses attributions. Il exercera lui-même les jugements. Au moment où il commence à concéder des terres, il crée à Ville-Marie un office de greffier-notaire, qu'il confie à Jean de Saint-Père. Mais comme le greffier ne semble pas avoir été très habile aux écritures, le gouverneur en rédige lui-même un grand nombre, qu'il fait signer par cet officier civil. Un habitant de Trois-Rivières, Nicolas Gatineau dit Duplessis, agira aussi comme notaire à Montréal

en 1652-1653. Lambert Closse fera aussi des actes. En 1657, Gilbert Barbier, charpentier et arpenteur, remplit l'office de procureur fiscal de la seigneurie. La fabrique étant du ressort ecclésiastique, il n'y en eut pas d'établie par les Jésuites. M. de Queylus l'instaure en 1657 avec Louis Prud'homme comme premier marguillier. Le culte paroissial, célébré d'abord dans la chapelle du fort, avait passé à la chapelle extérieure de l'hôtel-Dieu, quand celle-ci fut construite en 1656. Les Jésuites y eurent leurs chambres, jusqu'à l'arrivée des Sulpiciens, qui les occupèrent à leur tour. Il y avait probablement un terrain réservé à la fabrique avant 1662, mais il apparut trop petit. Le 16 août 1662, il fut agrandi par l'achat de parties de terres de Nicolas Godé et de ses enfants pour former, entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame, l'espace occupé aujourd'hui par l'église Notre-Dame et le Séminaire de Saint-Sulpice. Quelques emplacements l'entamaient cependant au coin des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice.

Ainsi, d'une île boisée dont on n'occupa d'abord que le débarcadère en 1642, Ville-Marie devint une ville et une campagne sous le gouvernement de Maisonneuve. Il ne s'y trouvait encore qu'une rue, Saint-Paul, avec un embranchement, Saint-Sulpice, montant au cimetière. La campagne était enserrée entre les fiefs Saint-Joseph et Saint-Augustin, au sud, et la terre Sainte-Marie, au nord. Sur la rive droite de la rivière Saint-Pierre s'élevait le fort, derrière lequel s'étendait le domaine. Mais en 1654, Maisonneuve s'était cru obligé de céder une moitié du domaine cultivé à Jeanne Mance, en compensation des 22,000 l. employées à faire la recrue de 1653. Cette transaction a ses obscurités que je ne veux pas toucher ici. L'autre moitié du domaine restait encore hypothéquée par des champs cédés aux premiers ouvriers de Montréal pour payer leurs travaux et les garder alors sous la protection du fort.

3° LE GOUVERNEUR

L'aspect militaire et l'initiative planificatrice de Maisonneuve ayant été illustrés déjà, je m'arrêterai ici à situer l'office de Maisonneuve dans la hiérarchie administrative de la colonie du Saint-Laurent. Voyons ensemble quelle place y occupe Maisonneuve. Pré-

cisons d'abord que Montréal est une seigneurie vassale des Cent-Associés, un trait que Faillon a trop cherché à voiler. Dans ce cadre féodal, cependant, la Société de Montréal a une grande initiative pour réaliser son entreprise laïque d'évangélisation, même le privilège inhabituel d'en nommer le gouverneur et d'assurer la défense. Il est vrai aussi qu'elle assume les frais, mais comme les autres seigneurs. Toutefois, la nouvelle colonie s'élève sur le Saint-Laurent, réservé par les Cent-Associés à leur administration directe. Elle ne peut de ce fait manquer d'être soumise au gouverneur de Québec, seul représentant du Roi et de la Compagnie sur le territoire. Elle est aussi une entreprise missionnaire. Participation laïque, elle suppose l'opération sacerdotale qu'est l'évangélisation dans son essence. Toute conçue dans l'abstrait par la Dauversière, elle impose à Montmagny un choix stratégique, Montréal, et au Supérieur des Jésuites l'établissement d'une mission, que ni l'un ni l'autre, à ce moment et dans la conjoncture créée par la guerre iroquoise, ne pouvait en bonne conscience juger opportuns. On a trop parlé de persécution exercée par Québec à l'égard de Montréal. Et on n'a pas assez reconnu le mérite de Montmagny et du P. Vimont d'avoir loyalement et entièrement participé à un établissement que l'un et l'autre avait de fortes raisons de trouver trop risqué. Leur foi n'est pas moins admirable que celle de Maisonneuve, résolu à s'établir même au milieu d'une forêt d'Iroquois.

La création de la Communauté des habitants, en 1645, fut une aubaine pour Ville-Marie. A cette occasion, l'établissement montréalais fut intégré à la colonie laurentienne, avec mêmes droits que Québec et Trois-Rivières, la Société de Montréal conservant toute liberté de poursuivre son oeuvre apostolique. Alors qu'on ne voit encore à Ville-Marie que quatre ou cinq personnes susceptibles d'être appelées habitants, la Communauté assigne seize postes à cette colonie, quatre dans la première classe, dix dans la seconde et deux seulement dans la dernière, normalement la plus nombreuse. La Société, qui n'avait aucun capital social ni revenus annuels réguliers pour l'entretien de Ville-Marie, possédait alors un système de transport trop coûteux pour 65 personnes à pourvoir: un grand navire océanique et deux barques. Ce fut pour elle une très bonne affaire que de les vendre à la Communauté pour 22,000 1. Car élevant l'un de ses magasins à Ville-Marie, la Communauté y pourvoyait aux besoins des habitants et même de la

Société seigneurresse. Elle assurait aussi à la Société et aux particuliers le transport de leurs biens sur sa propre flotte. Plus encore, la Communauté prenait à sa charge la garnison de Montréal, ce qui soulageait la Société d'une grande partie de ses frais. Elle promettait même d'assurer les frais du culte à partir de 1648. Aussi, la création du premier Conseil de Québec de 1647, y donnait une place à Maisonneuve avec Montmagny et le P. Lalemant, le lieutenant de Trois-Rivières restant oublié. Enfin, Maisonneuve, qui semble n'avoir pas eu d'appointements de la Société, obtient sur le fonds de la Communauté, en 1647, 10,000 l. pour lui et sa garnison, avec le transport de 30 tonneaux gratuits. Tout cela était extrêmement avantageux pour la Société de Montréal.

Au point qu'elle se trouva, à cause de la qualité et de l'influence de ses membres, à exercer le principal ascendant sur la colonie laurentienne entière. Les Cent-Associés, embarrassés par leurs dettes et ayant cédé leurs charges à la Communauté, ne possédant plus en haut lieu la protection de Richelieu, jouent alors un rôle effacé. La Communauté elle-même n'a pas entrée à la Cour. C'est évidemment sous l'influence de la Société de Montréal qu'est nommée la commission du Conseil royal pour la Nouvelle-France, composée de trois sociétaires de Montréal. Maisonneuve se trouvait alors en France et il dut être consulté. Ce sont aussi des associés de Montréal qui entreprennent alors de donner un évêque à la Nouvelle-France, M. Thomas Le Gauffre, sans aucune opposition ni des Cents-Associés ni des Jésuites, éminemment intéressés. Maisonneuve est encore à Paris en 1647, alors qu'y parviennent de nouvelles doléances des habitants contre l'administration coloniale. Il s'y voit offrir par les Cent-Associés la charge de gouverneur général, qu'il décline en proposant pour ce poste Louis d'Ailleboust, sociétaire de Montréal. La commission du Conseil royal réforme le Conseil. Cette fois, le commandant de Trois-Rivières en fait partie avec celui de Montréal et des conseillers élus par les habitants. D'Ailleboust, pourtant montréaliste, sera cause qu'en 1649, les appointements des trois gouverneurs seront réduits de manière à laisser 19,000 l. pour une troupe volante de 40 hommes, commandée par le neveu du gouverneur et utile surtout à Montréal et à Trois-Rivières. Maisonneuve reste en 1649 avec 3,000 l. d'appointements et six tonneaux gratuits. C'est l'année où Jeanne Mance doit aller en France pour réveiller l'ardeur de la Société de Montréal pour

Ville-Marie presque abandonnée à elle-même. La plupart des associés ont quitté la Société et les fonds manquent. Pourtant, juste à ce moment, le même La Dauversière a trouvé environ 30,000 l. à prêter à la Communauté des Habitants, D'Ailleboust y mettant aussi 3,000 l. Il est bien évident, à cette période, que la Société de Montréal a plus d'intérêt pour l'ensemble de la Communauté que pour Ville-Marie elle-même. Et il n'apparaît pas du tout que celle-ci ait été persécutée, soit par la grande compagnie, soit par les autorités de Québec, où l'un de ses membres, D'Ailleboust, détient le pouvoir.

En fait, la Nouvelle-France laurentienne entière souffre alors d'une administration, non pas malhonnête, mais plutôt malhabile. Le redressement va être opéré en 1651, par l'arrivée de Jean de Lauzon. Ce gouverneur est celui qui va promouvoir le plus activement le défrichement en même temps qu'il va assainir les finances et concéder aux habitants le libre commerce des fourrures. Il n'a pas persécuté Maisonneuve, dont il releva les appointements à 4,000 l., mais il était lui-même en situation aussi pénible que son homologue. Il paraît bien l'avoir incité à entreprendre sérieusement le développement de Montréal, assez stagnant jusque-là. C'est en 1651, en effet, que le gouverneur de Montréal s'embarque pour la France en promettant de ramener deux cents hommes ou de mettre fin à l'entreprise. Il reviendra avec cent hommes en 1653. La situation de Montréal était alors désespérée. Le dessein missionnaire original, celui de créer des réductions indigènes près du fort, était devenu irréalisable par la disparition complète des groupes algonquins vivant autrefois entre Montréal et le lac Huron. Car c'était le réservoir humain sur lequel on fondait ses espoirs. Les Iroquois avaient fait le désert entre le Saut-Saint-Louis et le Saut-Sainte-Marie, à l'entrée du lac Supérieur. Pour la même raison, Ville-Marie n'est pas un centre de commerce. Les communications sont rompues pour quinze ans, de 1650 à 1665, avec les sources du castor à l'ouest. Les caravanes qui passent parfois ne le font plus qu'irrégulièrement, et à l'occasion elles évitent même Montréal, montant au lac Abitibi et redescendant au fleuve par Trois-Rivières. Aussi, malgré la liberté du commerce, n'est-ce pas à Montréal, à la périphérie de l'aire commerciale, que s'installent les marchands. Québec est le centre privilégié et le commerce ne s'étend guère qu'entre Tadoussac et Trois-Rivières. Même le magasin de la

Communauté, tenu à Ville-Marie par Charles Lemoyne, devient inactif, par l'abandon du monopole. Au point qu'en 1657, les Sulpiciens, dirigeant de plus en plus la Société de Montréal et soutenant Ville-Marie de leur générosité, y érigent leur propre magasin, où ils distribuent les marchandises à meilleur marché, grâce à l'exemption ecclésiastique. Pour tout le reste du gouvernement de Maisonneuve, jusqu'en 1665, Ville-Marie n'est pas une place où les marchands prospèrent. Dans le bilan des dettes de la Communauté, de 1666, les plus nombreux créanciers sont des marchands de Québec et de Trois-Rivières. Mais à Montréal, on n'en peut désigner qu'un seul de leur catégorie, Nicolas Hubert, tailleur. Charles Lemoyne est un commis, non un marchand. Et Jacques Leber est encore un maître de barque, la Société ayant aussi dû rétablir vers 1657 son transport fluvial, en même temps que ses importations. Dans ces conditions, le gagne-pain essentiel des Montréalais est l'agriculture, dans leur île qui a le renom d'être fertile. La chasse, pratiquée par les habitants, y aide aussi. Mais les Iroquois, dont la menace augmente d'année en année, obligent tout le monde à des précautions coûteuses.

Maisonneuve survécut, comme gouverneur, à la période des pionniers. La société laurentienne devenait plus complexe. Les arrangements de bonne volonté ne suffisaient plus. Les gouverneurs généraux, davantage lieutenants du Roi que représentants de la compagnie seigneurresse, rêvaient d'uniformiser l'organisation politique et militaire. Maisonneuve, héritier du dessein missionnaire primitif et conservant l'espérance de meilleures conditions pour le réaliser, ressentait plus que jamais la situation incommode d'une Ville-Marie aux rapports imparfaitement définis avec le reste de la Nouvelle-France. Depuis 1657, il avait pour alliés les Sulpiciens, cherchant comme prêtres séculiers à se tailler un champ missionnaire. Le gouverneur et M. de Queylus vont être assez d'accord pour défendre l'indépendance de Montréal, de plus en plus exposée à l'absorption. D'Argenson s'offusque de la réserve de Maisonneuve, lors de sa visite à Montréal. D'Avaugour brutalise le gouverneur hésitant à soutenir des mesures qu'il n'approuvait pas. Mézy, fort de la démission de la compagnie en 1663, envoya à Maisonneuve sa commission, comme si celle des seigneurs de Montréal était devenue insuffisante. M. de Queylus s'était aussi raidi devant l'instauration d'une autorité épiscopale à Québec,

après avoir, un an durant, imposé sa propre autorité de vicaire général à toute la colonie. Montréal craignait l'intégration dans la subordination, y voyant un danger pour son dessein particulier. Il n'avait pas tort. Mais la logique de l'évolution historique est autre que celle des fondateurs et c'est elle qui se donne raison à la fin.

4° LA DÉMISSION

En 1663, sans doute en partie à la suggestion de Jean Mance, la Société de Montréal se dessaisissait de l'île de Montréal en faveur de la compagnie de Saint-Sulpice. Aussi bien, depuis plusieurs années les Sulpiciens en supportaient la plus grande partie des frais. Ce fut une donation entière de la seigneurie, mais à charge d'assumer le passif aussi bien que l'actif. Outre ce qu'ils avaient déjà dépensé, les Messieurs de Saint-Sulpice se chargeaient d'une dette qui dépassait 100,000 l., alors que le revenu net annuel était d'environ 300 l. En outre, les nouveaux seigneurs s'engageaient à consacrer le revenu des terres déjà défrichées au développement de l'oeuvre. Parmi les clauses s'en trouvait une concernant Maisonneuve: il serait gouverneur à vie, résidant au manoir du fort, jouissant des revenus de la métairie et du moulin, mais sans autres appointements.

Soeur Morin a bien dit que Maisonneuve fut démis par Tracy de son gouvernement. Mais Tracy lui-même parle autrement: « Ayant permis à M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que de la personne du sieur Du Puis, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. » Ce n'est pas une destitution, comme le dira Failon. Il n'y a pas à chercher un coupable, Mgr de Laval ou les Jésuites. Maisonneuve demeure gouverneur et Zacharie Dupuy est commandant en son absence. Il est le choix de Maisonneuve qui l'avait déjà choisi en 1662 pour commander pendant le voyage qu'il projetait alors. Ce n'est pas le départ de Maisonneuve qui fait problème, mais le fait qu'il n'est pas revenu, puisqu'il était gouverneur à vie.

L'explication n'est pas très simple, mais elle se dégage des faits. Jean Talon arrive au pays en 1665 avec l'instruction reçue de Colbert de faire échec à l'autorité de Mgr de Laval. Colbert sera lui-même ob-

sédé par cet article et il s'y attachera avec passion en utilisant contre l'évêque la question de l'eau-de-vie. C'est pourquoi, arrivant au pays, Jean Talon fait une cour assidue aux Sulpiciens. Il propose d'employer leur ministère pour la libération des consciences, c'est-à-dire pour absoudre les péchés de vente de l'eau-de-vie aux Indiens. Et il s'efforce de les gagner par ses faveurs. Il obtient du Roi le retour de M. de Queylus en 1667, leur favorise l'obtention de la mission de Quinté, sur le lac Ontario. Mais il se trompait. Les Sulpiciens étaient trop dépendants de la juridiction de l'Evêque pour pouvoir la mépriser, et ils n'en avaient pas envie. C'est pourquoi, en 1669, Colbert et Talon décident de conduire au pays des Récollets, qui grâce à leur exemption de la juridiction épiscopale auraient le pouvoir d'absoudre les vendeurs d'eau-de-vie.

Jean Talon eut d'autres occasions d'avantager les Sulpiciens comme seigneurs de Montréal. Car ceux-ci avaient alors sur les bras de graves problèmes. Le premier était le statut du gouverneur lui-même, nommé jusqu'alors uniquement par les seigneurs. Mézy l'avait soulevé en 1663 en prétendant donner sa commission à Maisonneuve à titre de lieutenant du Roi. Ni le gouverneur de Montréal ni les Seigneurs ne voulurent tenir compte de ce pouvoir, afin de ne pas préjudicier à leurs droits originaux. Le Conseil souverain, dès sa formation en 1663, prit l'initiative d'établir à Montréal une justice royale, n'y en ayant encore aucune d'établie. Or les seigneurs de Montréal avaient le droit de haute, moyenne et basse justice. Ils refusèrent d'accepter la justice royale, établissant à côté leur justice seigneuriale. Ces contestations tiraient leur source de l'imprécision originelle des titres légaux de Montréal. Seul un jugement royal pouvait les dirimer et il était bien naturel qu'il fût favorable à la prérogative royale plutôt qu'aux prétentions seigneuriales. Or en fait il sera favorable aux seigneurs, non au Roi : le gouverneur sera bien investi par le Roi, mais il sera nommé par les seigneurs; le tribunal royal sera supprimé à Montréal, au profit du tribunal seigneurial. Cela n'a pas pu se faire sans l'active intercession de Colbert et de Jean Talon. Cette conduite est très suspecte de la part de ces adversaires acharnés de l'intervention ecclésiastique dans l'administration civile. Il y a anguille sous roche.

Les Sulpiciens virent soulever en 1666 un problème autrement grave pour eux. Mgr de Laval, comme évêque, était le protecteur attitré des fondations religieuses. Or l'hôtel-Dieu de Montréal, d'une fondation de 60,000 l. qui aurait dû lui assurer plus de 3,000 l. de rentes, n'en recevait plus que 800. Cette diminution provenait en partie de la renonciation par Jeanne Mance, en 1654, au revenu de 22,000 l. constituées en rentes sur les seigneurs de Montréal, contre cent arpents du domaine, improductifs encore en 1666. Cette partie de rente aurait dû produire environ 1,300 l. par année. Mgr de Laval résolut de la réclamer aux seigneurs en 1666, dans une requête au Conseil souverain, alléguant que la renonciation de Jeanne Mance était nulle. En fait, les pièces sont faites de telle manière qu'on ne voit pas comment un tribunal régulier, le Conseil souverain ou le Parlement de Paris, aurait pu éviter de donner gain de cause à l'Évêque. Jean Talon s'en aperçut sans doute, puisqu'il incita les Sulpiciens à évoquer l'affaire au Conseil royal, en évitant le Conseil souverain. Là les intercessions puissantes de Colbert et de l'intendant pouvaient faire jouer l'autorité du Roi en faveur des seigneurs de Montréal. Les Sulpiciens eurent en fait un jugement favorable, que Mgr de Laval refusera toujours de considérer comme équitable.

Jean Talon avait un motif personnel pour rendre aux Sulpiciens ces services insignes et inattendus de sa part. Le gouvernement de Montréal devenait alors le poste le plus enviable de la colonie après celui de Québec. Talon voulut l'avoir pour le mari de sa nièce, François-Marie Perrot. Colbert lui était favorable. Maisonneuve, toujours gouverneur, était retenu en France. Quand la demande leur fut faite en faveur de Perrot, les Sulpiciens n'étaient pas en état de refuser. A cause du détachement bien connu de Maisonneuve, il était plus facile d'obtenir sa démission volontaire. Et c'est ainsi qu'en 1669, il eut pour successeur l'un des plus mauvais officiers du régime français.

CONCLUSION

Il y aurait bien davantage à dire sur le fondateur de Montréal. Sa carrière canadienne occupa toute la période où domine l'intention missionnaire qui a donné naissance à la colonie du Saint-Laurent. Parmi les laïcs de ce temps, Maisonneuve, avec Jeanne Mance, incarnent sans faiblir cet élan de zèle incomparable, sans lequel il y aurait peut-être eu une Nouvelle-France attachée aux rives du Saint-Laurent, mais sûrement bien différente. L'Acadie et la Louisiane, formées par la France à la même période, laissent apercevoir le contraste.

A handwritten signature in cursive script that reads "Lucien Campeau" followed by a stylized flourish.